

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Préambule et application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent dans le cadre de toutes les relations contractuelles qui pourraient être conclues entre le Client et Antilles Recrutement ou toute autre personne morale mandatée par cette dernière, à l'exclusion de toutes autres dispositions.

La société Antilles recrutement se réserve le droit de modifier à tout moment ses conditions générales de vente.

Les présentes CGV sont obligatoirement remises ou adressées à tout Client aux fins de passer commande. La validation de toutes commandes réalisées auprès d'Antilles recrutement implique que le Client déclare expressément avoir lu et pris connaissance de la totalité des dispositions de celles-ci, et déclare en acceptant les termes et conditions, sans réserve.

Les présentes CGV, priment sur toutes les autres y compris celles du Client. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation ferme et écrite d'Antilles Recrutement, prévaloir contre les CGV. Toute condition contraire opposée par le Client, sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Antilles Recrutement, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 1 – Objet

Antilles Recrutement est une plateforme de recrutement spécialisée dans le sourcing, la présélection et la qualification de profils. Différente du cabinet de recrutement, Antilles Recrutement a choisi de se spécialiser dans les seules prestations de recherche et présélection de candidats. La société Antilles Recrutement, propose à ses Clients, et à travers sa plateforme <http://www.antillesrecrutement.com>, la mise à disposition d'un vivier qualifié et l'expertise d'une équipe dédiée à la recherche de profils. Cette prestation relevant de l'activité de placement est régie par l'article L5321-1 et suivant du Code du travail et consiste à « fournir, à titre habituel, des services visant à rapprocher offres et demandes d'emploi, sans que la personne physique ou morale assurant cette activité ne devienne partie aux relations de travail susceptibles d'en découler ».

Par conséquent, dans le cadre de son activité, Antilles Recrutement n'entretient aucun lien contractuel avec les candidats présentés au Client.

Article 2 – Tarif et prestations

Les prestations et services proposés par Antilles Recrutement sont consultables sur le site Internet <http://www.antillesrecrutement.com>, dans l'onglet TARIF sur l'espace dédié aux recruteurs.

Les tarifs s'entendent hors taxes et hors frais annexes. La TVA au taux en vigueur s'applique sur l'intégralité de la facture.

Antilles Recrutement pourra à tout moment faire évoluer sa grille et ses offres.

Ces modifications sont opposables à l'utilisateur dès leur mise en ligne sur le site <http://www.antillesrecrutement.com> (à l'exception des commandes validées à une date antérieure à cette modification).

La commande

Le Client pourra souscrire à une offre, en générant son bon de commande via le site <http://www.antillesrecrutement.com> ou à signature d'un bon ou devis présenté par Antilles Recrutement. En validant sa commande, le Client déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

Frais de gestion

Toutes nos offres sont assujetties à des frais de gestion non remboursables (arrhes), permettant d'amortir les frais engagés au démarrage de la mission.

Le montant de ces frais est mentionné sur la grille de tarif, dans l'onglet TARIF, sur l'espace dédié aux Recruteurs.

Paielement

La prestation est due dans son intégralité dès lors qu'un candidat fait l'objet d'un recrutement par le client, un tiers désigné par le Client et/ou toute société de leur groupe respectif, sans considération que ledit candidat ait été connu du client antérieurement à la prestation d'Antilles Recrutement. Par recrutement, on entendra intégration dans l'entreprise sous quelque forme de contrat que ce soit (contrat de travail, stage ou formation).

Tout contrat signé entre le Client et un candidat présenté par Antilles Recrutement dans un délai de douze (12) mois, à compter de sa présentation, entraînera la facturation de l'intégralité de la prestation convenue.

En cas de défaut de paiement, Antilles Recrutement se réserve le droit de refacturer au client les frais qu'engendrera le recours à un service de recouvrement.

2-1. Les prestations - conditions et garanties

- Consultation des CV anonymes et sélection dans le vivier

Toute entreprise inscrite sur la plateforme Antilles Recrutement peut librement consulter le vivier de candidatures anonymes.

Ce vivier sélectionné et qualifié par Antilles recrutement présente les candidatures de personnes reçues dans le cadre d'un entretien de présélection (cf. « entretiens de présélection »). Ce vivier ne pourrait donc être comparé à une banque de CV dans laquelle toute personne serait libre d'y déposer sa candidature.

L'entreprise peut décider de rester autonome et sélectionner elle-même les candidats qu'elle souhaite recevoir. En choisissant ce niveau de prestation, elle accepte de soumettre sa sélection à Antilles Recrutement afin que la plateforme soit informée de ses choix et puisse réaliser le suivi nécessaire.

- **Dépôt de l'offre d'emploi (ou annonce)**

Le détail du poste ainsi que les conditions d'embauche fournis par le Client feront l'objet d'une annonce anonyme publiée par Antilles Recrutement pour le compte de son Client, sur le site d'Antilles Recrutement et autres JobBoard dont la liste est non exhaustive. L'annonce sera publiée jusqu'au terme de la mission confiée à Antilles Recrutement, notifié par le client dans les cas suivants : offre pourvue, suspension ou annulation du recrutement. Le Client s'engage donc à informer régulièrement Antilles Recrutement de l'état d'avancement et de toute modification survenant à l'occasion de son recrutement.

- **Entretiens de présélection**

Les entretiens de présélection sont réalisés, par l'équipe Antilles Recrutement, physiquement pour les candidats disponibles géographiquement et en vidéo, à distance, pour les candidats hors place.

A l'occasion de cet entretien, Antilles Recrutement analyse le parcours professionnel (qualifications et expériences) du candidat, évalue son niveau d'expérience, définit sa mobilité et ses prétentions, juge de sa motivation et vérifie l'adéquation de son profil avec le poste visé ou recherché.

Antilles Recrutement attache une importance particulière à la personnalité des candidats et se soucie de leur capacité à s'intégrer à une organisation. Pour cette raison, une fois l'environnement de l'entreprise Client découvert et un point effectué sur le profil attendu par le Client, Antilles Recrutement entendra proposer des candidatures en adéquation avec les critères demandés et partageant les valeurs de l'entreprise.

Aucune demande ne pourra comporter de critères discriminants tels qu'énumérés aux articles L1132-1, L1132-2, L1132-3 du code du travail. Les parties déclarent avoir connaissance que le non-respect du principe de non-discrimination expose leurs auteurs à des sanctions civiles et pénales (Art. 225-2 du code Pénal). En cas de situation pouvant s'apparenter à un acte de nature discriminatoire, les parties s'engagent à se rencontrer, à échanger et travailler de concert et en toute transparence pour trouver la solution adéquate, dans le respect du cadre légal rappelé susvisé.

- **Traitement de candidatures fournies par le Client**

Pour les clients qui auront initié à titre personnel, une démarche de recrutement et auront recueilli des premières candidatures, ou qui disposent d'un vivier de candidatures spontanées, Antilles Recrutement propose de prendre le relais dans la gestion des CV.

Le traitement des candidatures consiste en l'analyse des CV et la réalisation des entretiens de présélection (cf paragraphe précédent).

- **Sourcing**

En plus de l'analyse des candidatures recueillies à l'issue du dépôt de l'annonce, les chargés de recrutement d'Antilles Recrutement proposent de rechercher des candidatures sur les différents jobboard, les réseaux sociaux et autres sources/médias qui permettraient d'atteindre des candidats potentiels. Ainsi le Client bénéficie d'une recherche active et d'une équipe dédiée à son recrutement.

- **Une équipe dédiée**

Le Client aura un référent désigné pour le suivi de son recrutement. Ce dernier sera en charge de l'informer sur l'état d'avancement de son recrutement, lui apporter des informations complémentaires sur les candidats proposés et réajuster, en cas de besoin, les critères de présélection. Il pourra sur demande du Client, effectuer des contrôles de référence auprès des anciens employeurs.

- **Présentation des candidatures**

Les candidatures retenues sont présentées au Client pour validation. Avec accord du Client, Antilles Recrutement pourra organiser une rencontre entre les parties (client et candidats), sur les créneaux définis par le Client.

En raison des sollicitations multiples dont font l'objet les candidats, le Client s'engage à les convoquer au plus vite, dans un délai n'excédant pas sept (7) jours ouvrables à compter de la réception des dossiers de candidatures et à informer Antilles Recrutement de sa position.

- **Garantie de renouvellement**

Antilles Recrutement s'engage à reprendre une seule (1) fois, la prestation (sans frais supplémentaires) en cas de départ du candidat embauché ou de rupture du contrat à l'initiative du client ce, au cours de la période d'essai initiale (hors renouvellement) et dans une limite de 2 mois à compter de la prise de fonction du candidat (quelque soit la forme du contrat : CDD, CDI, TTS, Stage, Intérim, formation ou tout autre dispositif POLE EMPLOI préalable au recrutement, etc...), sous réserve du paiement de l'intégralité des honoraires dus au titre du recrutement initial.

Dans l'hypothèse où le Client refuserait le bénéfice de ladite garantie, l'intégralité des honoraires des prestations initiales demeurent dus à Antilles Recrutement.

Le Client dispose d'un délai maximum de sept (07) jours ouvrés à compter de la rupture du contrat de travail pour solliciter la mise en œuvre de cette clause par courrier recommandé AR, sous peine de déchéance de la garantie.

- Durée :

Si à l'issue d'une période de (3) mois, suivant la mise en œuvre de la garantie de renouvellement, aucun des candidats présentés par Antilles Recrutement n'a été engagé par l'entreprise cliente, Antilles Recrutement se réserve le droit de dénoncer la mission sans préavis.

Article 3 – Les formules

3-1 – La formule « SELECT »

3-1.1. Contenu de l'offre (cf. détail Article 2-1)

- Le client est autonome et sélectionne seul les candidats dans le vivier
- Consultation des CV anonymes
- Dépôt d'annonce

Parapher

3-1.1. Activation de l'offre

La commande est réputée validée à réception du bon de commande signé et au versement des frais de gestion mentionnés sur la grille de tarif consultable sur le site Internet <http://www.antillesrecrutement.com>, dans l'onglet TARIF sur l'espace dédié aux recruteurs

3-1.2. Conditions de l'offre

En optant pour la formule « SELECT », le Client choisi de rester autonome sur son recrutement et de bénéficier d'une base de candidatures alimentée sur toute la durée de publication de son annonce, sous réserve du dépôt de l'annonce et de l'intérêt que suscitera l'offre auprès des candidats potentiels.

Les annonces sont publiées pour une durée de 30 jours renouvelables dans la limite de 3 mois. A défaut de prolongation ou renouvellement de l'offre par l'entreprise, l'annonce sera automatiquement désactivée.

En raison de la nature éphémère que représente un vivier de candidatures, le Client est conscient de s'exposer à des difficultés de contact telles que des candidats qui ne seraient plus disponibles, ayant changé de coordonnées, ou encore pas intéressés par l'offre, ect...

Antilles Recrutement, s'engage à mettre en place tous les moyens nécessaires afin de proposer une base de candidatures actualisées (possibilité pour l'entreprise de signaler un candidat, par ailleurs, un mailing permettant au candidat d'actualiser sa situation lui est adressé régulièrement).

Cette prestation est assortie de la possibilité de diffuser une offre d'emploi afin de permettre plus aisément, l'identification de candidats disponibles et/ou intéressés par l'offre et l'alimentation du vivier de nouvelles candidatures.

Afin de donner un maximum de visibilité à son offre, Antilles Recrutement s'autorise à relayer l'annonce du Client sur d'autres sites et jobbaord et ainsi toucher un plus grand nombre de candidats.

En aucun cas, la responsabilité d'Antilles Recrutement ne pourra se voir engagée du fait du nombre, de la pertinence des candidatures recueillies ou des difficultés de contact rencontrées.

3-2 – Les formules (« LIBERTE » / « TOP LIBERTE »)

Le Client pourra solliciter Antilles Recrutement pour la recherche de profil.

L'entreprise qui aura opté pour cette formule s'engage à transmettre à Antilles Recrutement la définition du poste et les caractéristiques du profil recherché de manière à permettre à Antilles Recrutement d'exécuter sa mission.

La mission d'Antilles Recrutement consiste à apporter son expertise en matière d'analyse de poste, rédaction d'annonce, analyse des candidatures, de sourcing et présélection.

3-2.1. Contenu de l'offre (cf. détail Article 2-1)

- Une équipe dédiée
- Dépôt d'annonce
- Traitement des candidatures fournies par le client
- Sourcing
- Présentation des candidats et prise de RDV
- Garantie de renouvellement (uniquement pour la formule « TOP LIBERTE »)

3-2.2. Activation de l'offre

La commande est réputée validée à réception du bon de commande signé et au versement des frais de gestion mentionnés sur la grille de tarif consultable sur le site Internet <http://www.antillesrecrutement.com>, dans l'onglet TARIF sur l'espace dédié aux recruteurs.

3-2.3. Obligations d'Antilles Recrutement

Antilles Recrutement a une obligation de moyen et ne saurait voir sa responsabilité engagée dans le cas où elle ne pourrait présenter de candidats correspondant au profil demandé ou dans celui où le candidat embauché par le Client ne donnerait satisfaction à son poste. De plus, en aucun cas, la responsabilité d'Antilles Recrutement ne saurait être recherchée en cas de faute, négligence, omission ou défaillance du Client ou d'un tiers sur lequel Antilles Recrutement n'a aucun pouvoir de contrôle et/ou de surveillance, ou bien en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence constante.

3-2.4. Durée de la prestation

Antilles Recrutement s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour donner satisfaction à son client.

Toutefois, si à l'issue d'une période de (3) mois, suivant la signature du bon de commande, aucun des candidats présentés par Antilles Recrutement n'a été engagé par l'entreprise cliente, Antilles Recrutement se réserve le droit de dénoncer la mission sans préavis.

Article 4 – Modification ou annulation du recrutement

En cas de modification, par le client, de la fiche de poste ou du détail de l'offre, devant entraîner une nouvelle analyse et/ou de nouvelles recherches de candidatures, la prestation initiale sera réputée annulée et une nouvelle commande passée entraînant le versement de nouveaux frais de gestion et le cas échéant l'acquittement des frais d'annulation.

En cas d'annulation du recrutement par le client, les frais de gestion resteront définitivement acquis et des frais d'annulation seront applicables en fonction de la formule choisie (notamment les formules « LIBERTE » et « TOP LIBERTE ») et selon le barème ci-dessous :

- Montant des frais d'annulation :

Les délais sont calculés en jours calendaires et à compter de la signature du Bon de commande (ou devis)

- Entre 0 et 8 jours : pas de frais appliqués
- De 8 à 15 jours : 180 € ht
- Au delà de 15 jours : 300 € ht

Parapher

Article 5 – ABONNEMENT (« OFFRE PRIVILEGE »)

Le client abonné à l'offre « Privilège » bénéficie, comme son nom l'indique de nombreux privilèges, notamment :

- La possibilité de rencontrer les candidats du vivier sans engagement de frais
- Le bénéfice d'un tarif préférentiel si recrutement de candidat rencontré dans le cadre de cette formule
- La possibilité de déposer des annonces en illimité

Ainsi, cette offre correspond à toute entreprise pouvant exprimer dans l'année plusieurs besoins en recrutement ou souhaitant être en veille des candidats présélectionnés par ANTILLES RECRUTEMENT.

5-1. Souscription et engagement

L'abonnement est souscrit pour une durée minimale de douze (12) mois assorti d'une durée d'engagement pour la même durée et renouvelée chaque année par tacite reconduction, à compter de la date d'anniversaire de souscription et paiement de la première mensualité, sauf en cas de demande de résiliation formulée par le client (cf. article « Résiliation ») ou suspension de l'abonnement par ANTILLES RECRUTEMENT.

5-2. Obligations d'ANTILLES RECRUTEMENT

ANTILLES RECRUTEMENT s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer l'intermédiation entre les candidats de son vivier et les clients abonnés à l'offre « Privilège ». A ce titre, ANTILLES RECRUTEMENT entend avoir une obligation de moyen et ne pourra nullement voir sa responsabilité engagée en cas de difficultés liées à la mise à jour du vivier (changement de situation, de coordonnées, indisponibilité, déménagement etc...), de recrutement non abouti, de problèmes liés au réseau Internet ou cas de force majeure.

5-3. Obligations de l'entreprise cliente

L'entreprise qui souscrit à l'offre « Privilège » s'engage à :

- Solliciter des candidats qui répondent à un besoin en recrutement réellement exprimé par l'entreprise abonnée
- Tenir ANTILLES RECRUTEMENT informée de la suite donnée aux candidatures adressées et notamment des candidats qui auront fait l'objet d'un recrutement par l'entreprise
- S'acquitter des frais liés à l'offre « PRIVILEGE » en cas de recrutement
- Ne solliciter les candidatures du vivier que pour les seuls besoins de l'entreprise ayant souscrit à l'offre. En cas d'abus, ANTILLES RECRUTEMENT pourra résilier l'abonnement du client sans préavis et réclamer réparation du dommage causé pour la somme forfaitaire de 5 000 €.
- Déposer des annonces réelles et correspondant à des offres à pourvoir par l'entreprise abonnée sauf accord particulier expressément accepté par ANTILLES RECRUTEMENT

5-4. Prix de l'abonnement et modalité de paiement

Le prix de l'abonnement est mentionné dans l'onglet « TARIF » sur le Site www.antillesrecrutement.com.

5-5. Modifications tarifaires

Antilles Recrutement pourra à tout moment faire évoluer le prix de l'abonnement.

Cette modification est opposable à l'abonné après sa mise en ligne sur le site <http://www.antillesrecrutement.com>.

En cas de hausse des tarifs, le client pourra contester l'augmentation par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de trente jours suivant la modification. A défaut de s'être exprimé dans ce délai, le nouveau tarif sera réputé avoir été accepté par le client.

Pour bénéficier de l'offre PRIVILEGE, le client devra autoriser ANTILLES RECRUTEMENT à opérer à des prélèvements automatiques sur son compte bancaire.

A ce titre, il devra fournir une autorisation de prélèvement automatique signée ainsi qu'un relevé d'identité bancaire (RIB) obligatoirement d'un compte courant, l'établissement bancaire devant être domicilié en France.

5-6. Restriction / suspension

ANTILLES RECRUTEMENT peut sans que le client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité :

Suspendre ou restreindre sans préavis l'accès au service :

- En l'absence de régularisation d'un dossier incomplet dans les 8 jours à compter de la demande d'ANTILLES RECRUTEMENT
- En cas de fausse déclaration, d'usurpation d'identité
- En cas d'utilisation abusive et/ou frauduleuse de l'abonnement
- En cas d'incident de paiement imputable à l'abonné
- En cas de non-respect du contrat par l'entreprise abonnée

ANTILLES RECRUTEMENT se réserve le droit de facturer à l'abonné des frais en cas de suspension et/ou de restriction du service et de lui demander toute nouvelle garantie financière jugée utile.

5-7. Résiliation

Le client peut résilier à tout moment le contrat en adressant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse d'ANTILLES RECRUTEMENT.

5-7.1. Résiliation anticipée avant la fin de la durée d'engagement

En cas de résiliation, le client devra s'acquitter des redevances restant dues jusqu'au terme de son engagement. La demande de résiliation devra être exprimée au plus tard trente (30) jours avant la date d'anniversaire du contrat à défaut de quoi, l'engagement du client sera

considéré comme renouvelé.

5-7.1. Résiliation pour motifs légitimes

Le contrat peut être résilié librement par le client pour motif légitime. Sont considérés comme légitimes les cas de force majeure telle que définie par les tribunaux français.

5-7.1. Résiliation du fait d'ANTILLES RECRUTEMENT

Le contrat peut être résilié à tout moment et sans préavis par ANTILLES RECRUTEMENT sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, dans les cas suivants :

- Fausse déclaration du client,
- Défaut d'une pièce justificative dans le délai de 8 jours après prise d'effet du contrat,
- Usurpation d'identité ou utilisation frauduleuse du service,
- Manquement du client à ses obligations au titre du présent contrat.
- Redressement judiciaire ou liquidation du client à compter de la décision du Tribunal et sous réserve des dispositions légales.
- Décès du client. Jusqu'à la résiliation, les ayants droit du client sont garants des sommes dues.
- Cession, location ou transferts de toutes sortes du contrat.
- Utilisation abusive, et/ou anormale, et/ou frauduleuse de l'offre par le client.

Article 6 – Informatique et liberté

La société Antilles recrutement s'interdit de divulguer les informations qui lui auront été communiquées par le Client et stipulées expressément confidentielles. De son côté, le Client s'interdit de divulguer toutes données, formules, méthodes, ou renseignements dont elle aura eu connaissance du fait de l'exécution du présent contrat sous peine de dommages et intérêts.

Article 7 – Litiges - Compétence

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à l'interprétation ou l'exécution de la prestation, le tribunal de commerce auquel est rattaché le siège d'Antilles Recrutement.

Nom + signature + cachet